

LE MONDE 18/5/2000 p. 4

Grèce orthodoxe ou Grèce moderne : une affaire de carte

ATHÈNES

de notre correspondant

On n'y croyait plus mais c'est pourtant arrivé : la mention de la religion devrait disparaître des nouvelles cartes d'identité grecques. Dixième membre de la communauté européenne en 1981, membre à part entière de l'espace Schengen depuis mars, dans l'antichambre de la zone euro qu'elle devrait intégrer le 1^{er} janvier 2001, la Grèce s'apprête à supprimer la mention qui avait provoqué, au début des années 1990, un tollé dans les minorités religieuses du pays et soulevé la réprobation de ses partenaires européens choqués par une telle obligation contraire aux principes démocratiques.

L'affaire a été relancée, la semaine dernière, par le nouveau ministre de la justice, Michalis Stathopoulos, nommé après la victoire socialiste aux élections du 9 avril. Professeur de droit, connu pour ses combats en faveur des droits de l'homme, M. Stathopoulos a dénoncé « l'hyperprotection dont jouit l'Eglise orthodoxe » désignée comme « dominante » dans la Constitution promulguée « au nom de la simple et indivisible Trinité ».

Estimant que « les droits de l'homme existent aussi pour les minorités », il a affirmé

que la mention de la religion dans les cartes d'identité était contraire à une loi sur la protection de l'individu, votée en 1997. Le ministre a également réclamé le mariage civil obligatoire, l'instauration de funérailles civiles et d'un serment civil pour les élus et les hauts fonctionnaires.

MENTION « ILLÉGALE »

« Ceux qui visent à lancer une campagne pour réduire la religion dans la vie nationale et sociale ne commettront pas seulement une faute, mais un crime contre l'histoire du pays et d'un peuple », a rétorqué le bouillant archevêque d'Athènes, chef ultraconservateur et nationaliste de l'Eglise orthodoxe non séparée de l'Etat. « Il est honteux pour ce pays d'avoir des intellectuels qui ont tout cédé à bas prix. Notre foi est l'élément de base de notre identité. (...) Nous sommes européens, personne ne le nie, mais nous ne céderons pas tout, uniquement pour être reconnus par les modernes progressistes de toutes sortes », a lancé dans son sermon dominical l'archevêque, fort d'une cote de popularité très importante.

Lundi 15 mai, le camp laïque, très minoritaire dans le pays, a marqué un point. Le président de l'Autorité sur la protection des

données personnelles, mise en place par la loi de 1997, Constantin Dafermos, a annoncé que la fameuse mention religieuse figurant sur les papiers grecs était « illégale », de même que les mentions du conjoint, de la profession ainsi que l'empreinte digitale. L'Autorité a donc décidé de les supprimer et d'activer la loi. Cette décision, a déclaré M. Dafermos, « engage l'Etat », ce qui a été immédiatement reconnu par le porte-parole du gouvernement. Elle sera notifiée dans une semaine au ministère de l'ordre public pour une application dans les prochains mois.

La décision est révolutionnaire dans un pays où l'orthodoxie est synonyme d'identité nationale. Européen convaincu, le premier ministre socialiste, Costas Simitis, a assuré lors de la dernière campagne électorale qu'il était déterminé à moderniser la Grèce. La suppression de la mention religieuse est un test indispensable sur cette voie, estiment les défenseurs des droits de l'homme, inquiets d'éventuelles tergiversations dans l'application de la loi devant la farouche opposition de la toute puissante Eglise orthodoxe.

Didier Kunz